

Panorama des **epl** en Europe

Unies dans la diversité

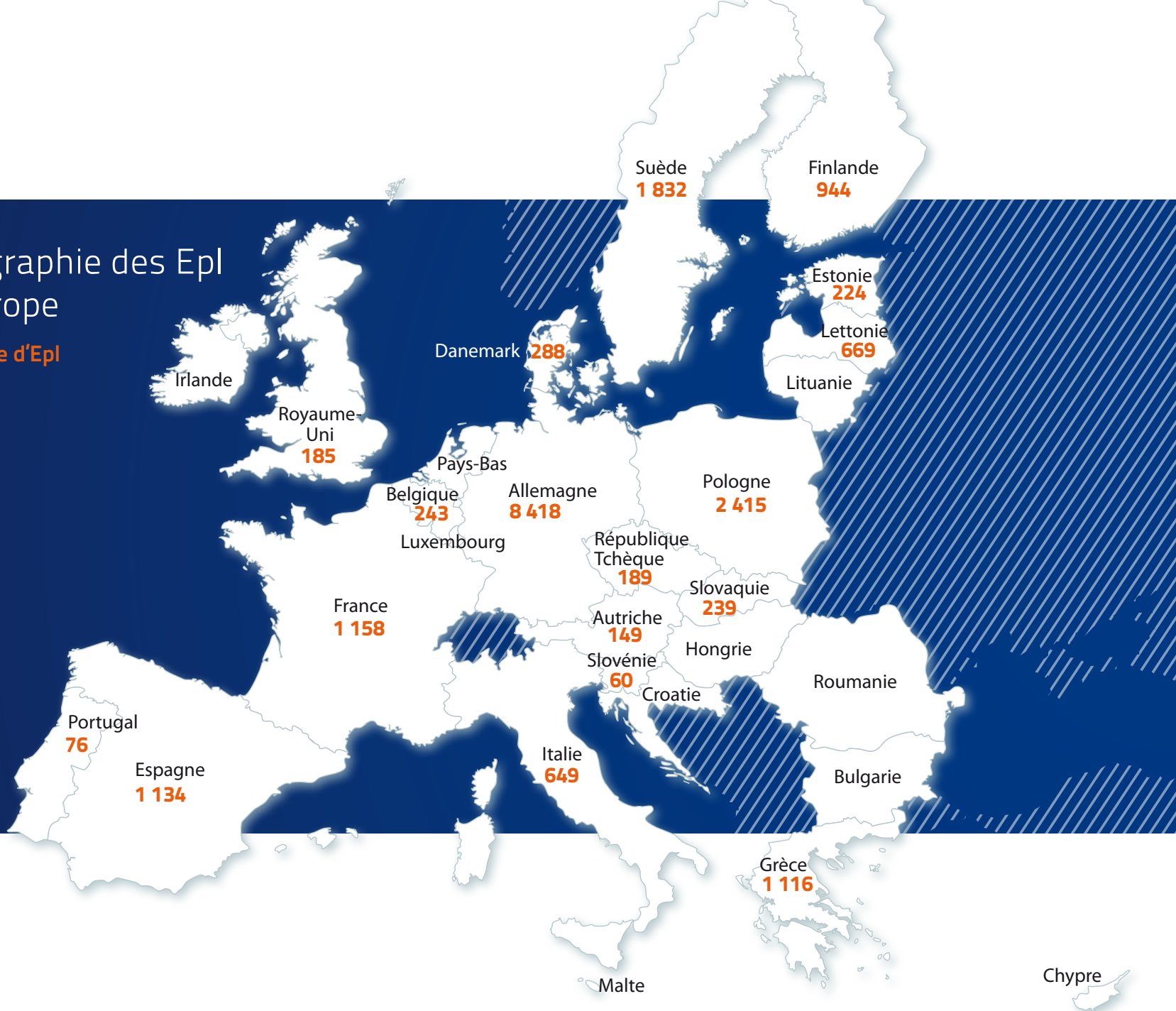


Collection
Observatoire



Cartographie des Epl en Europe

 Nombre d'Epl



édito

« *Unie dans la diversité* », la devise de l'Union européenne convient également aux 20 000 Entreprises publiques locales (Epl) en Europe. Leur capacité de répondre aux besoins spécifiques des territoires, de créer des liens de proximité et de fournir des services d'intérêt général sous la maîtrise des collectivités locales constituent les principaux atouts des Epl en Europe. Celles-ci exercent plus de trente métiers, reflètent des besoins locaux, traditions et pratiques nationales. Des activités au cœur de la vie des citoyens et des entreprises comme l'eau, le logement, l'énergie, les transports...

Unies dans leur diversité, les Epl partagent un autre trait commun : celui de marier les valeurs du public aux atouts du secteur privé. Cette « performance solidaire » fait en effet partie de leur ADN. Elles en font la preuve au quotidien comme l'atteste le label européen CEEP-CSR qui valorise les initiatives prises en matière de responsabilité

sociale et environnementale par les entreprises gestionnaires de services d'intérêt général. C'est ainsi qu'en période de crise, nos entreprises demeurent des vecteurs de modernisation de l'action publique locale. Elles défrichent, réinventent des manières de faire, de penser et innovent au service de la qualité des services publics dont nous connaissons bien l'importance en matière de cohésion sociale et territoriale.

Les Epl ne partagent pas seulement la devise de l'Union européenne, elles s'inscrivent aussi pleinement dans sa stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Cet ouvrage réalisé par la Fédération des Epl françaises et le CEEP, le porte-voix des Epl au plan européen, avec le soutien des fédérations nationales est une invitation à découvrir ces entreprises pas comme les autres.



© Grégoire Wirt

Jean-Léonce DUPONT
Président de la Fédération des Epl
Vice-Président du Sénat
Président du Conseil général du Calvados



Hans Joachim RECK
Président du Centre européen
des employeurs et entreprises
fournissant des services publics



Les Entreprises Locales en Europe

Les Entreprises publiques locales (Epl) forment un secteur économique à part entière en Europe, mais souvent mal connu ou mal compris. Cela tient tant à la diversité de leurs secteurs d'activités et de leurs structures qu'à la variété des contextes nationaux. Cette dualité ne doit pas masquer la dynamique commune à travers l'Union européenne de ces acteurs économiques locaux de premier plan. En 1999, Dexia et la Fédération nationale des Epl prenaient l'initiative d'une étude sur ce qui semblait à l'époque être un phénomène propre à la France. Mais la croissance des Entreprises publiques locales s'est finalement révélée être une caractéristique commune à la plupart des Etats membres, ce qui a conduit leurs représentants nationaux et européens à prolonger l'analyse. Actualisés une première fois en 2004 puis à nouveau en 2013, les chiffres traduisent le rôle toujours plus important des Epl dans les territoires et confirment les tendances précédemment observées en matière de modernisation de leur activité, d'engagement social et environnemental, et de leur mode de management.

Le terme Entreprise publique locale porte parfois lui-même à confusion. Rappelons ce à quoi il fait référence : une entreprise à forme sociétaire, exerçant une mission d'intérêt général, et dont au moins 50% du capital est détenu par une ou plusieurs collectivités locales, voire moins de 50% si ces autorités disposent d'un contrôle réel sur l'activité de l'entreprise. Ces entreprises peuvent prendre des formes diverses : 100% publique, société d'économie mixte, société anonyme, société coopérative, association sans but lucratif etc.

Elles relèvent parfois de lois spécifiques, souvent des règles régissant les collectivités locales et aussi quasi-systématiquement du régime du droit des sociétés.

On compte aujourd'hui plus de 20 000 Epl en Europe, représentant 1,6 million d'emplois et un chiffre d'affaires de 282 milliards d'euros. La plupart s'inscrivent dans le champ traditionnel des compétences des collectivités locales. Elles sont ainsi présentes dans huit grands secteurs d'activité de l'action publique locale : développement économique, tourisme, développement urbain et infrastructures publiques, réseaux de production et de distribution de l'eau et de l'énergie, environnement, transports, télécommunications, autres services. Au total, une quarantaine de métiers en perpétuelle évolution.

Une tradition plus ou moins ancienne selon les pays

L'apparition des Epl remonte pour certains Etats membres à la fin du XIX^e siècle. C'est le cas des pays du nord de l'Europe, telle la Finlande ou la Suède où les premières *kommunala bolag* ont été créées dans les années 1870, ou encore la Belgique avec les *intercommunales* en 1897 avant de trouver un premier fondement légal en 1922. C'est le cas de l'Allemagne avec les *Stadtwerke* puis un peu plus tard de la France où les *sociétés d'économie mixte* locales ont été consacrées en 1926, après que certaines d'entre elles aient vu le jour dès 1912. Dans ces pays, l'après-guerre a vu le phénomène se développer et se préciser au fur et à mesure de la mise en place d'un contexte législatif dédié. Dans

les pays du sud de l'Union et dans le monde anglo-saxon, la démarche est plus récente puisque c'est à partir des années 1980 que l'existence des Epl est prise en compte par le législateur. C'est notamment le cas en Italie, en Espagne, au Portugal et en Grèce où le nombre d'entreprises a alors rapidement progressé. Au Royaume-Uni et en Irlande en revanche, la tradition libérale explique un nombre de *local authorities companies* encore assez limité.

Des valeurs partagées

Les Epl, de par la diversité de leurs champs d'activité et les spécificités de leurs missions d'intérêt général, forment des modèles de gestion nécessaires à l'économie et à la société européenne. Les missions particulières assignées par les collectivités locales dont elles dépendent, et dont l'objectif final vise au développement de son territoire, les distinguent des entreprises privées traditionnelles. Les responsables locaux peuvent ainsi faire appel aux Epl afin de promouvoir la vie culturelle et touristique locale, mettre en place la transition énergétique de leur territoire, ou encore opérer le réseau de transports urbain local. Ces missions et leurs objectifs doivent être clairement définis avec la collectivité, de manière transparente, et permettre la fourniture de services performants et de qualité. Car à travers l'Europe, les Epl ont en commun de rechercher une performance tant économique, environnementale que sociale au service de leur territoire. Performance et solidarité, tel est leur credo commun.

L'attribution du label *CEEP-CSR*, récompensant les bonnes pratiques des fournisseurs de services publics à travers l'Europe en matière de RSE, à un nombre grandissant d'Epl témoigne de l'importance de ces valeurs et leur mise en pratique dans le management de ces entreprises.

Une dynamique commune de développement

En dépit des rythmes de chacun des Etats membres, le recours aux Epl par les collectivités est de plus en plus fréquent, recours qui s'explique à la fois par un contexte favorable et par des motivations liées au mode de fonctionnement de ces entités. Les processus de décentralisation ont grandement contribué à cette dynamique. Les responsabilités croissantes des collectivités locales les ont conduites à recourir à ces entreprises conçues comme des instruments au service de l'action publique locale. Parfois même comme en France, elles ont été les principaux artisans de cette décentralisation.

Les Epl ont également séduit les collectivités locales par leurs modes de fonctionnement. La première composante de leur valeur ajoutée réside dans une gestion plus souple et plus efficace. Le recours aux règles de droit privé ou aux partenaires privés leur permet de marier les atouts de l'entreprise et les valeurs du public, tout en devenant plus compétitives. Les Epl répondent également à une quête de rationalisation financière et stratégique des collectivités qui les conduit, tout en externalisant les missions et les moyens, à conserver un contrôle direct sur le service presté. Ces entrepri-

ses, qui sont souvent l'expression d'un partenariat entre plusieurs collectivités locales, permettent par ailleurs de réaliser des économies d'échelle et d'agréger des fonds publics permettant de financer les infrastructures importantes. Enfin, la coopération avec des partenaires privés, en plus d'augmenter le potentiel d'investissement, favorise l'acquisition de compétences techniques afin de répondre à l'évolution des besoins des citoyens et des acteurs économiques.

Dans cette dynamique de développement, la mise en place de partenariats avec des acteurs privés est un axe majeur. Cette ouverture du capital - très réglementée et ne remettant pas en cause le contrôle de la collectivité locale - est fréquente dans les secteurs économiques les plus concurrentiels. La remunicipalisation est un autre axe majeur de développement. Alors que dans certaines régions ou villes la fourniture de services avait été externalisée, les décideurs locaux, souvent dans le cadre de l'ouverture des marchés, choisissent de se tourner à nouveau vers l'option Epl.

En première ligne pour la reprise

Ces dernières années, les Epl ont opéré dans un contexte de crise économique et sociale aiguë. Elles se sont révélées être non seulement des stabilisateurs de l'économie européenne mais aussi des moteurs pour leurs territoires. Elles ont continué à s'inscrire dans des stratégies de long terme, et leurs obligations en matière de minimisation des risques leur ont épargné les chocs que nombre d'autres entreprises traditionnelles, davantage

tournées vers des objectifs à court terme, ont eu à endurer. Les Epl ont également maintenu leurs investissements locaux, au bénéfice des PME et de l'emploi. Après des décennies de méconnaissance, ces dernières années ont mis à jour l'importance du rôle des Epl. L'association de la performance économique et d'objectifs d'intérêt général, sous le contrôle de la collectivité, en font des outils toujours plus adaptés aux enjeux des territoires.

Pour démultiplier leur force d'action, les Epl ont besoin d'un cadre réglementaire favorable, tant à l'échelle européenne que dans les Etats membres. Des contraintes et incertitudes, avec notamment le développement des règles en matière d'aides d'Etat, mettent les Epl et ainsi les collectivités locales en risque. À l'inverse, la modernisation des Directives européennes sur l'attribution des contrats de concessions et des marchés publics a établi une définition européenne de la coopération public-public et du *in house* dans le droit communautaire, ce qui permet de sécuriser ces deux instruments importants des collectivités locales.

Cette première mise à jour du panorama européen des Epl, tout comme la promotion des échanges au sein de leurs fédérations nationales et du CEEP, ont pour objectif de poursuivre le développement du mouvement Epl qui séduit par la richesse de sa contribution et de ses valeurs. Ces données collectées viendront appuyer leurs demandes et propositions auprès des décideurs locaux, nationaux et européens et marquent le début d'un travail plus profond : faire découvrir l'Europe des Epl !

Allemagne

Plus de 20 000 concessions d'infrastructures électriques et gazières prendront fin en 2015/2016. De nombreuses Epl bien établies ou récemment créées auront l'opportunité de participer au processus d'appel d'offres. Certaines Epl ont également commencé à racheter des réseaux d'énergie. Cette situation conduit à une discussion toujours en cours sur une remunicipalisation croissante des services publics qui pourrait à terme devenir une tendance nationale.

Cependant, la transition énergétique allemande, « Energiewende », pose problème aux Epl en termes d'investissements nécessaires. Comme il n'y a pas d'orientation politique claire allant dans le sens de la politique nationale, les entreprises du secteur de l'énergie font part de leur incertitude et de leur réticence à investir dans de nouvelles capacités de production ou dans des capacités existantes.

La tendance générale en Allemagne est à la hausse des coopérations public-public pour exploiter les synergies et les économies d'échelle. Cette tendance est également considérée comme une solution alternative à l'attribution des missions de service public à une entreprise privée ou à la sous-traitance des solutions afin de faire baisser les coûts de transaction.

Comme dans le privé, les principales tendances dans le secteur public du logement résultent de la réglementation excessive et des changements démographiques. Alors que les besoins futurs de la population allemande vieillissante ne sont pas comblés, l'aspect réglementaire suscite de multiples questions. Celle de l'énergie notamment. Comme les prix de l'énergie ont bondi au cours des dernières années, et avec eux le coût du logement au-delà des augmentations de loyers, l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables sont des sujets cruciaux pour l'industrie du logement. De plus, les demandes accrues pour les nouvelles constructions et les réglementations de rénovation – touchant l'efficacité énergétique mais aussi presque tous les domaines de la construction (les égouts, l'approvisionnement en eau potable, la protection anti-incendie) – ont provoqué une situation où seuls les logements à prix élevés peuvent être attribués. Par conséquent, dans certaines zones urbaines, la demande de logements abordables dépasse l'offre avec comme corollaire une flambée des prix du logement.

Les défis exigeants et les changements démographiques pour les Epl comme pour les employeurs du secteur public font augmenter la pression sur les coûts et la concurrence. Le mouvement principal de la négociation collective dans le secteur public a été la modernisa-

tion de sa convention collective accompagnée d'une transition pour des réglementations plus flexibles afin de relever les défis mentionnés précédemment. En outre, un nouveau système de rémunération en fonction de la performance ainsi que des réglementations spéciales pour la qualification ont été mis en œuvre. Les réglementations établies sur la flexibilité du temps de travail ont également satisfait les besoins des Epl. Plus récemment, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur le régime de la reprise des apprentis en tant qu'employés et sur une convention collective portant sur la gestion des changements démographiques dans le secteur des transports urbains.

Autre tendance, la demande de transports publics dans les grandes villes et les zones métropolitaines allemandes ne cesse d'augmenter. Un réaménagement et une modernisation des infrastructures existantes sont nécessaires. Un financement fiable de la part des autorités gouvernementales (Gouvernement national et *Länder*) est indispensable. Le changement démographique et la baisse du nombre d'élèves conduisent dans les zones rurales à une baisse du nombre d'usagers. Le défi futur pour les entreprises de transports publics sera d'assurer un financement durable pour les services de transports locaux afin de fournir un large choix en matière de mobilité pour tous les secteurs.

> Carte d'identité



82 millions
d'habitants

Organisation administrative

295 arrondissements (*Kreise*)

11 194 municipalités (*Gemeinden*)

Zoom sur les Epl

> Nombre d'Epl : **8 418**
et 4 939 organismes assimilés

> Chiffre d'affaires : **216,6** milliards d'euros

> Nombre d'emplois : **1 054 417**

Epl à capital 100 % public : **86 %**

Epl à capital mixte : **14 %**

Principaux secteurs d'activité :

énergie, eau potable, assainissement,
logement



Autriche

Les Entreprises publiques locales autrichiennes ont la confiance des citoyens. Leur devise est d'être des opérateurs de services publics locaux à la fois efficaces et capables de garantir des services durables, tout en assumant leurs engagements vis-à-vis des collectivités locales.

Les Epl poursuivent une approche « multi-activité » en offrant une grande variété de services publics locaux dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, des télécommunications et des transports publics.

Elles font appel à de nombreuses sources d'énergies (la biomasse, les déchets, le gaz naturel...) pour la cogénération de l'énergie et de la chaleur afin de fournir le chauffage et le refroidissement urbain. Tout en étant opérateurs des collectivités locales, elles gèrent les infrastructures pour l'électricité, l'eau et le gaz, et préfèrent investir localement plutôt que de poursuivre des objectifs purement commerciaux.

Le secteur de l'énergie est largement impacté par la législation européenne, la libéralisation, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique ainsi que par l'engagement de l'Union européenne pour une économie à faible émission de carbone. Les Epl se voient confrontées à une charge administrative supplémentaire et à des grands opérateurs d'énergie toujours tentés d'élargir leurs parts de marché.

En revanche, l'*Energiewende*, à savoir la transition énergétique vers un système plus décentralisé basé sur les énergies renouvelables, représente une opportunité pour les Epl de montrer leur capacité d'innover. En cherchant à être autosuffisantes, les collectivités locales et régionales mettent en place des instruments innovants impliquant les citoyens pour financer les projets d'énergies renouvelables. L'Epl *Wien Energie GmbH* est ainsi devenue exemplaire en Autriche et en Europe avec ses centrales solaires citoyennes. L'intégration des énergies renouvelables pose aussi problème en période de vent fort et de soleil intense, notamment quant à la stabilité globale du système d'énergie. Des investissements lourds seront nécessaires pour rendre les réseaux plus intelligents. L'autre frein au développement des énergies renouvelables réside dans leur tarif insuffisamment attractif sur le marché par rapport à l'énergie issue du charbon.

À propos du logement, il est de plus en plus difficile de répondre aux demandes de logements abordables avec les seuls logements privés. Les prix sur le marché ne sont pas abordables pour certains groupes sociaux. L'offre en logement social est insuffisante. Bien que déjà financièrement contraintes, les collectivités locales sont obligées de verser des allocations pour éviter que la population peu aisée ne se tourne vers des logements de qualités inférieures. L'aug-

mentation des loyers et de l'énergie provoque paupérisation et exclusion chez certains groupes sociaux. Les restrictions budgétaires des collectivités locales, en particulier sur les allocations de logement, restent une source de forte préoccupation.

En tant qu'employeurs, les Epl jouent un rôle important en affrontant le problème du chômage des jeunes. Elles prennent également des mesures dédiées aux personnes handicapées, à l'instar de l'autorité de transports publics de Vienne qui assure « l'accès sans obstacle » et a lancé une campagne contre la discrimination et l'exclusion sociale.

À Vienne comme dans autres villes autrichiennes, la tendance est de privilégier les transports publics aux transports motorisés. La ville de Vienne a pris des mesures pour promouvoir le changement modal créant un nouveau mode de management des parkings dans les zones cruciales, et en proposant un billet unique journalier à seulement un euro. En ville, la part des transports publics atteint 40 %. Les enjeux pour l'avenir des transports publics, c'est de poursuivre l'amélioration de la qualité des services, de transporter encore plus de passagers et d'innover pour répondre aux besoins du transport multimodal, par exemple en mettant en place des stations pour recharger les vélos électriques.

> Carte d'identité

8,1 millions d'habitants



Organisation administrative

2 359 communes (*Gemeinden*)

Zoom sur les Epl

> Nombre d'Epl : **149**

> Nombre d'emplois : **44 000**

Principaux secteurs d'activité :

énergie, transports publics, eau potable, assainissement, déchets



Photos : © Wiener Stadtwerke Holding



Espagne

En Espagne, la tendance sera à une restructuration du secteur public en général, et des Entreprises publiques locales en particulier, ce qui favorisera une échelle appropriée et satisfera les besoins actuels et à venir. Ce processus sera mis en place par l'intégration, la suppression et la concentration de services. Les mesures prises dans ce sens au niveau de la législation nationale sont annonciatrices des changements à venir.

Une redéfinition des compétences est attendue à tous les niveaux, permettant d'éviter redondances et chevauchements. Elle conduira très probablement à une réduction du nombre d'Entreprises publiques locales. Resteront les organisations efficaces et durables qui auront été capables de s'adapter aux besoins. Il est également prévu que ces entreprises amélioreront la prestation des services publics dont bénéficient les citoyens, ce qui ne peut que renforcer la légitimité d'une telle réforme.

Cette mesure favorisera l'émergence d'un modèle plus transparent dans lequel les processus de prise de décisions internes seront connus et qui permettra d'évaluer la gestion d'une manière simple et naturelle. La gouvernance des Entreprises publiques locales sera concentrée, plus professionnelle et indépendante. En revanche, la surveillance des Epl sera accrue. Les contrôles et la participation citoyenne augmenteront, favorisant ainsi la primauté des personnes sur les organisations. Le secteur public local deviendra alors plus crédible et transparent.

On assistera à une augmentation des partenariats public-privé institutionnalisés pour de nouveaux, meilleurs et plus nombreux services publics. Une tendance à la privatisation de certains services s'annonce également. À cette fin, les mesures législatives et administratives relatives aux Epl doivent enregistrer des progrès notables, gagner en simplicité et en efficacité. C'est pourquoi, le rôle de l'État est crucial dans le développement des réglementations comme dans la gouvernance des structures.

Les Entreprises publiques locales poursuivront l'amélioration de l'utilisation intensive des nouvelles technologies, dans le cadre des Smart Cities, comme outils nécessaires au développement de leurs politiques stratégiques : indicateurs de suivi, administration et gouvernance en ligne, accessibilité des données publiques, efficacité énergétique, etc.

Dans ce contexte, une plus grande importance sera accordée au travail en réseau des autorités publiques locales, de façon à assurer le bon transfert des connaissances et des expériences, positives ou négatives, dans la gestion des projets. En matière d'organisation territoriale, la tendance est à la création d'initiatives supra-territoriales pour le partage des ressources entre les administrations, ainsi qu'entre les collectivités, spécialement les petites municipalités.

> Carte d'identité



46 millions
d'habitants

Organisation administrative

17 régions autonomes
(*comunidades autonomas*)

50 provinces (*provincias*)

8 119 municipalités (*municipios*)

Zoom sur les Epl

> Nombre d'Epl : **1 134**

> Chiffre d'affaires : **30** milliards d'euros

> Nombre d'emplois : **75 321**

Epl à capital 100 % public : **84,8 %**

Epl à capital mixte : **15,2 %**

Principaux secteurs d'activité :
construction, eau potable, logement, énergie



France

Depuis plus de 100 ans, les Sociétés d'économie mixte (Sem), qui associent capitaux publics et privés, apportent des réponses opérationnelles aux collectivités locales dans une quarantaine de métiers du développement local. Les Sociétés publiques locales d'aménagement (Spla), en 2006, puis les Sociétés publiques locales (Spl), en 2010, dans les deux cas détenus à 100% par les seules collectivités locales, sont venues rejoindre les Sem pour constituer la gamme des Epl. Cet éventail de solutions permet aux élus de déterminer le mode d'intervention le plus pertinent au regard du contexte, des enjeux et des besoins locaux. A cette dynamique de gamme, s'ajoute la création de nombreuses filiales par les Sem, soucieuses de diversifier leurs activités et de partager risques et investissements avec des partenaires privés.

Cette stratégie de gamme se poursuit. Une nouvelle forme d'Epl est attendue par les collectivités et leurs partenaires : la Sem contrat. Un type d'Epl, conforté par le droit communautaire et présent dans d'autres pays de l'Union, qui permet à la collectivité de choisir au cours d'un seul appel d'offres l'actionnaire de la future Sem, qui sera également l'opérateur du contrat. Cette forme pérenne de partenariat, qui fait l'objet d'une proposition de loi, conciliera maîtrise publique des collectivités et expertise des opérateurs privés.

Une autre évolution importante pour les Epl a pour origine le développement de l'intercommunalité en France. Une première vague de concentration des collectivités locales entamée il y a dix ans a conduit à une rationalisation des opérateurs des collectivités y compris les Epl. Le paysage comme la structure du capital des Epl ont évolué. Elles sont, pour certaines, devenues des vecteurs de mutualisation et de coopération entre collectivités. L'actuelle réforme territoriale qui prévoit notamment la création des métropoles devrait amplifier ces phénomènes. Les Epl devront s'adapter à une nouvelle donne territoriale en proposant des réponses adaptées, parmi lesquelles la création de « groupes villes », des structures de coordination pour optimiser le pilotage, la gestion et l'action des Epl à l'échelle d'un territoire.

La crise économique et sociale a, par ailleurs, mis en exergue la fonction prépondérante des services publics locaux ainsi que le rôle d'entraînement des collectivités sur les économies locales, en grande partie via leurs Epl. Ces dernières ont souffert comme le reste du tissu économique. Elles ont dû s'adapter et réinventer leurs modes opératoires, notamment en associant au sein d'un même « groupe Epl » les différentes composantes de la gamme Epl. Force est de constater que les Epl ont aujourd'hui le vent en poupe.

Nombre d'entreprises, chiffre d'affaires, emplois, créations... tous les indicateurs sont à la hausse. Les Epl diversifient leurs activités, créent de plus en plus de filiales et mutualisent leur capacité d'action. Entre 2010 et 2013, les naissances d'Epl ont doublé avec plus de 60 créations par an. Si les Sem continuent de séduire grâce à leur polyvalence, l'effet Société publique locale est indéniable, spécialement dans les secteurs du tourisme, du développement économique et de l'environnement. Un tiers d'entre elles est porté par des structures intercommunales et de coopération, ce qui confirme le positionnement des Spl et des Spla en tant qu'instruments de modernisation de l'action publique locale et de renforcement du partenariat public-public entre collectivités.

Les Epl conservent leur position dominante dans le secteur de l'aménagement public, avec 308 aménageurs, et leur rôle central dans le secteur du logement, avec 220 opérateurs et un patrimoine de 530 000 logements. Les secteurs du tourisme, de la culture et des loisirs enregistrent un véritable essor, surtout parmi les Epl récemment créées. En parallèle, les Epl prennent une part plus importante dans certains secteurs comme les énergies renouvelables, les TIC, l'économie circulaire, l'eau et participent à l'émergence des villes intelligentes.

> Carte d'identité



65 millions
d'habitants

Organisation administrative

26 régions

101 départements

36 681 communes

Zoom sur les Epl

> Nombre d'Epl : **1 158**

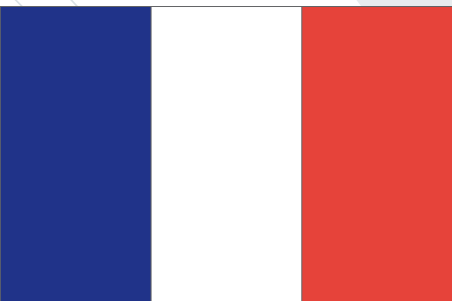
> Chiffre d'affaires : **11,9** milliards d'euros

> Nombre d'emplois : **52 668**

Epl à capital 100 % public : **13 %**

Epl à capital mixte : **87 %**

Principaux secteurs d'activité :
aménagement, tourisme, culture, loisirs,
immobilier, environnement



Suède

Au total, les municipalités et les conseils de comtés en Suède détiennent plus de 1 800 Epl. La grande majorité, environ 1 700 entreprises, est détenue par les municipalités et emploie au total de près de 47 000 personnes. 70 à 75 % travaillent dans les secteurs de l'énergie et de l'eau, les services aux entreprises et dans le secteur de la gestion foncière (principalement résidentielle). Ce sont les secteurs les plus importants, tant du point de vue du nombre d'employés que du chiffre d'affaires. Les quelques 120 entreprises détenues par les conseils locaux emploient un total de 20 000 personnes, et le secteur de la santé possède le plus grand nombre d'employés. Le secteur des transports urbains et régionaux réalise le plus gros chiffre d'affaires.

Bien que la récession économique n'ait pas sévi de manière aussi importante en Suède que dans bien d'autres pays, la Suède a enregistré ces derniers temps des résultats économiques moins favorables. Pour les Epl, le rendement des capitaux propres est passé de 10,3 % en 2009, à 5,3 % deux ans plus tard. Pour les Epl des conseils de comtés, les chiffres étaient encore plus bas : 7,4 % en 2009 contre - 2 % en 2011.

Les Epl ont par le passé souvent fait l'objet de critiques de la part des citoyens, des entrepreneurs privés, des hommes politiques et des médias. Ce sentiment a quelque peu changé ces dernières années. Par exemple, en octobre 2011, la convention du parti modéré a abandonné la position antérieure du parti contre les Epl. Désormais, pour le parti modéré, les Epl du secteur de l'énergie, de l'eau et des déchets, du secteur portuaire et du secteur du logement peuvent contribuer à l'amélioration du cadre de vie. Néanmoins, la Confédération des entreprises suédoises se préoccupe du fait que les Epl puissent rivaliser avec des entreprises privées, et par conséquent, fausser la concurrence.

À l'avenir, il deviendra de plus en plus problématique de recruter suffisamment de personnes avec les bonnes compétences. La plupart des secteurs où les Epl sont en activité sont confrontés à des défis démographiques très difficiles, puisque bon nombre des salariés sont proches de la retraite. Dans le secteur des soins de santé, on peut s'attendre à une demande croissante puisque la population vieillit. Le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait augmenter de près de 550 000 en 2020 à

plus de 810 000 en 2030. Il est donc très réaliste de s'attendre à une demande accrue de la qualité de ces services, pour suivre le rythme de la hausse attendue de la consommation privée.

De nombreuses Epl sont actives dans les secteurs directement impliqués dans l'augmentation de la durabilité environnementale. Les secteurs de l'énergie, de l'eau, des déchets et des transports publics sont à cet égard de bons exemples. L'impact de cette question dans ces secteurs est systématiquement élevé. Une des difficultés réside dans le fait que le cadre juridique légal suédois est plus restrictif à l'égard des Epl productrices d'énergie que pour leurs homologues privées et les entreprises détenues par des entités publiques issues d'autres pays, spécialement quant aux possibilités de coopérer, par exemple entre les municipalités concernées.

> Carte d'identité



9,4 millions
d'habitants

Organisation administrative

20 comtés (*landstig/regioner*)

290 communes (*kommuner*)

Zoom sur les Epl

> Nombre d'Epl : **1 832**

> Chiffre d'affaires : **24** milliards d'euros

> Nombre d'emplois : **67 652**

Epl à capital 100 % public : **78 %**

Epl à capital mixte : **22 %**

Principaux secteurs d'activité :
immobilier, énergie, eau, transport





Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris
Tél. : 01 53 32 22 00 - Fax : 01 53 32 22 22
contact@lesepl.fr

lesepl.fr